



**PROCES-VERBAL séance du 7 août 2018 tenue à la salle municipale de la
municipalité de St-Georges de Clarenceville, situé au 1350 rue Middle**

ORDRE DU JOUR - séance régulière du 7 août 2018

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 juillet et du 1^{er} août 2018

B – Administration

1. Dépôt rapport financier l'année fiscale 2017
2. Rapport mensuel des conseillers
3. Remerciement a Graymont
4. Renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce
5. Acceptation de la facture grande rencontre du 27 février 2018
6. Appel de candidature pour le poste de directeur général
7. Contrat de service FQM- ressources humaines
8. Service FQM – remplacement temporaire du DG
9. Renouvellement des assurances du Groupe Ultima
10. Contrat de service avec le groupe Interaction

C – Urbanisme et développement durable

1. Dépôt du PV. Du Comité consultatif d'urbanisme
2. Dérogation mineure 1135 rue Front
3. Avis de Motion –
4. Premier projet de construction bâtiment accessoire agricole

D – Bibliothèque

1. Dépôt du compte rendu du comité de la bibliothèque

E- Loisirs et vie communautaire

1. Retrait du droit de passage- Club Quad
2. Descente de bateaux
3. Organisme l'Étoile
4. Consultation publique pour les parcs
5. Dépôt rapport aréna Bellefeuille

F - Sécurité publique et Incendie

1. Acquisition d'une ambulance

G - Voirie et infrastructure

1. Paiement facture Concassage Pelletier
2. Paiement facture Eurovia Québec
 - 2.1. Luminaire 5^e rue
 - 2.2. Problème odeur station de pompage

H - L'adoption des comptes à payer

I - Tour de table

J- Période de questions (30 minutes)

K- Clôture de la séance régulière du conseil municipal

PROCES- VERBAL 7 AOÛT 2018

Procès-verbal d'une séance régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 7^{ième} jour du mois d'août 2018, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes:

Mesdames les conseillères Karyne Beaudin et Lyne Côté;
Messieurs les conseillers Gérald Grenon, Serge Beaudoin, ~~Chad Whittaker~~, et David Adams;

Est également présente à titre de greffière Mme Francine Richard

A - INTRODUCTION

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20H03

2018-08-144 Adoption de l'ordre du jour telle que modifiée ;

Il est proposé par **Lyne Côté**
Appuyé par **Serge Beaudoin**
Adoption unanime

2018-08-145 Acceptation des procès-verbaux des séances du 3 juillet et du 1^{er} août

Il est proposé par **David Adams**
Appuyé par **Gerald Grenon**
Adoption unanime

B - ADMINISTRATION

2018-08-146 DEPOT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE FISCALE 2017

Le conseil municipal accepte le dépôt financier de l'année fiscale 2017 *Adoption unanime*

2018-08- RAPPORT DES ACTIVITES DES CONSEILLERS

2018-08-147 REMERCIEMENT LETTRE GRAYMONT

Le conseil remercie la firme Graymont. Le remerciement est proposé par **Gerald Grenon** et appuyé par **Lyne Côté**

2018-08-148 RENOUELEMENT D'ADHESION A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Considérant l'importance du soutien de nos organismes régionaux

Considérant l'importance de la Chambre de commerce en raison de ses services et du développement du réseautage dans la région

En conséquence il est proposé par **Gerald Grenon** et appuyé par **Karine Beaudin** que le conseil renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et mandate la direction générale

d'effectuer le paiement correspondant à ce renouvellement.

Adoption unanime

**2018-08-149 ACCEPTATION DE LA FACTURE GRANDE RENCONTRE DU 27
FEVRIER 2018**

Considérant que la participation de la Municipalité a une activité de réseautage régionale

Considérant que les frais encourus pour la participation de la Municipalité à ladite activité qui se chiffre à cinquante et un dollars et soixante-quatorze cents. (51.74\$)

En conséquence il est proposé par **Gerald Grenon** et secondé par **Karine Beaudin** que le conseil

autorise les dépenses affectées associées à l'événement du 27 février 2018 pour un montant maximum de cinquante et un dollars et soixante-quatorze cents (51.74\$)

Adoption unanime

**2018-08-150 APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR
GENERAL**

Considérant la nécessité de combler le poste de directeur (trice) général(e) secrétaire-trésorier à la municipalité de St-Georges-de-Clarenceville dans les meilleurs délais

En conséquence il est proposé par **Lyne Côté** et appuyé par **Serge Beaudoin** que le conseil mandate le directeur général par intérim, de lancer une offre d'emploi public afin de combler sur une base permanente le poste de directeur général. *Adoption unanime*

2018-08-151 CONTRAT DE SERVICE FQM- RESSOURCES HUMAINES

Considérant que la municipalité de St-Georges-de Clarenceville est membre de la FQM et qu'à ce titre, bénéficie de tarifs privilégiés

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre un accompagnement en matière de ressources et une expertise en matière juridique, en matière de relations de travail

Considérant que la municipalité de St-Georges-de Clarenceville est membre de la FQM et qu'à ce titre, bénéficie de tarifs privilégiés

En conséquence il est proposé par **Gerald Grenon** et appuyé par **Lyne Côté** que le conseil mandate le Service des ressources humaines et des relations de travail de la FQM, afin qu'il conseil et appuie le cas échéant la Municipalité en matières de ressources humaines et de relations de travail et à un tarif horaire de cent cinquante 150\$

Adoption unanime

2018-08-152 SERVICE FQM – REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DG

Considérant la vacance au poste de directeur général

Considérant les besoins éminents d'un DG intérimaire

Considérant que la Municipalité a requis le soutien de la Fédération québécoise des municipalités

En conséquence il est proposé par **Serge Beaudoin** et secondé par **Karine Beaudin** que le conseil de la FQM et autorise les dépenses qui y seront associées

Adoption unanime

2018-08-153 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DU GROUPE ULTIMA

Considérant que la Municipalité doit assurer la protection de ses actifs dont ses propriétés immobilières

Considérant que le groupe d'assurances Ultima répond à la satisfaction de la Municipalité

Considérant que le montant des dites assurances portant sur les services de sécurité incendie est partagé avec la municipalité de **Noyan**

En conséquence il est proposé par **Gerald Grenon** et secondé par **David Adams** que le Conseil accepte la proposition du Groupe Ultima pour un montant maximum et annuel de dix sept mille neuf cent vingt dollars (17 920\$) avant les taxes applicables. *Adoption unanime*

2018-08-154 CONTRAT DE SERVICE AVEC LE GROUPE INTERACTION

Considérant la volonté du conseil municipal de modifier la résolution 2018-03-073 liant la Municipalité à l'organisme InterAction pour mieux répondre aux besoins de la communauté

Considérant la participation d'Interaction à de nombreuses activités municipales dont de la Clarfest

Considérant que InterAction se voit confier la gestion financière du festival Clarfest

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Lyne Côté** que le Conseil mandate la direction régionale de renouveler le contrat liant la Municipalité à Interaction et de soumettre ledit contrat aux membres du conseil municipal avant son entrée en vigueur.
Adoption unanime

C- URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2018-08- DEPOT DU PV. DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME DU 11 JUILLET 2018

La présentation du P.V. a été effectuée par monsieur Gerald Grenon

2018-08-154 DEROGATION MINEURE 1135 A 1139 RUE FRONT- SUD

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et étudiée par le CCU

Considérant que la demande porte sur un agrandissement d'un garage commercial de 30' X 36' dépassant les normes pour la superficie d'un tel bâtiment.

Considérant que la demande respecte les critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Considérant que le CCU a déposé une recommandation favorable, sous réserve de respecter une distance de 10 mètres du cours d'eau ;

En conséquence il est proposé par **Serge Beaudoin** et secondé par **Karine Beaudin** que le Conseil autorise l'application de la dérogation mineure telle que recommandée par le CCU.
Adoption unanime

2018-08-155 AVIS DE MOTION – Modification du règlement 430-03 règlement sur la construction d'un bâtiment agricole

Un **avis de motion** est donné par **Gerald Grenon** et porte sur l'adoption prochaine d'un règlement portant sur le règlement de construction 430-03 et visant l'ajout d'un type de matériaux de construction d'un bâtiment agricole accessoire
Adoption unanime

2018-08 -156 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO

430 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS SEMI-CIRCULAIRE EN POLYMÈRE

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la municipalité pour construire un bâtiment de type «Méga-Dôme» dans une zone agricole ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 428 autorise, en zone agricole, les structures métalliques semi-circulaires ;

ATTENDU QUE le polymère ne fait pas partie des matériaux de parement extérieur autorisés en vertu du règlement de construction numéro 430 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **par Gerald Grenon**, appuyé de **David Adams**, et résolu d'adopter le règlement numéro 430-03 modifiant le règlement de construction numéro 430, lequel statue comme suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 430-03 modifiant le règlement de construction numéro 430 afin de modifier les dispositions relatives aux constructions semi-circulaire en polymère.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

L'article 22 est modifié et s'énonce comme suit :

Matériaux de parement extérieur

Les matériaux de parement extérieur autorisés sont les suivants, à savoir:

1° le bois peint, teint, vernis ou autrement traité, à l'exception du contreplaqué et des panneaux d'agglomérés;

2° la tôle émaillée ou peinte;

3° le clin de vinyle;

4° le clin de fibres pressées prépeint;

5° la brique, la pierre, le stuc, le crépi et les blocs de béton architecturaux (non structuraux);

6° le bardeau de cèdre naturel ou traité.

7° le polymère

Le revêtement extérieur doit être installé sur toutes les faces du bâtiment dans les douze (12) mois suivant l'émission du permis.

Le règlement de zonage peut restreindre les types de revêtements autorisés par zone.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de construction 430, à ses amendements et ux plans en faisant partie.

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

D – BIBLIOTHEQUE

2018 – 08 DEPOT DU COMPTE RENDU DU COMITE DE LA BIBLIOTHEQUE

La présentation a été effectuée par madame Nicole Prud'homme

E- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2018-08-157 RETRAIT DU DROIT DE PASSAGE- CLUB QUAD

Considérant que la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes de citoyens portant sur la circulation de VTT ou de Quad sur les routes et chemins

Considérant que la Municipalité doit assurer la sécurité sur les rues et routes municipales

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Serge Beaudoin** que le Conseil abroge la résolution 2017-10-175 et mandate le conseiller Chad Whittaker pour rencontrer les responsables du Club Squad afin qu'une solution alternative soit développée sur la question de la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité. *Adoption unanime*

2018-08-158 PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE DESCENTES DE BATEAUX DE CLARENCEVILLE EN DATE DU 18 JUILLET 20128

La présentation a été effectuée par monsieur Serge Beaudoin.

2018-08-159 L'ORGANISME L'ÉTOILE

Considérant que plusieurs familles de Clarenceville vivent dans un contexte à risque socio-économique pour les enfants

Considérant que l'organisme Étoile pédiatrie sociale en communauté du Haut Richelieu souhaite développer ses services à St-Georges de Clarenceville auprès des enfants qui vivent dans un contexte de vulnérabilité

Considérant que pour offrir des services mobiles, l'Étoile a besoin d'une ouverture et un support de la Municipalité

En conséquence il est proposé par **Gerald Grenon** et secondé par **Serge Beaudoin** que le conseil accepte de publiciser, à l'ensemble des citoyens dans ses publications, les activités et services qui seront offerts aux enfants et que la Municipalité mette à la disposition de l'organisme ses installations.

Adoption unanime

2018-08-160 CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES PARC MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité souhaite tenir des consultations sur l'avenir de certains parcs publics

Considérant que les consultations se tiendront le week-end du 24 août et le 29 septembre

En conséquence il est proposé par Serge Beaudoin et secondé par Lyne Côté que le conseil tienne deux consultations publiques sur l'avenir des parcs sur le territoire de la Municipalité c'est-à-dire la fin de semaine du 24 août et le 19 septembre *Adoption unanime*

2018-08-161
BEDFORD

DEPOT DU RAPPORT SUR LES ACTIVITES A L'ARENA DE

La conseillère **Karine Beaudin** a déposé et présenté le rapport portant sur la participation de la Municipalité au fonctionnement de l'aréna de Bedford

F - SECURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2018-08-162 ACQUISITION D'UN VEHICULE AMBULANCIER

Considérant la nécessité de remplacer le véhicule qui sert aux activités d'urgence aux premiers répondants

Considérant les nombreuses recherches effectuées par le directeur des premiers répondants concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule ambulancier

En conséquence il est proposé par **Gerald Grenon** et secondé par **Karine Beaudin** que le conseil autorise l'achat d'un véhicule ambulancier à un coût maximum de vingt-quatre mille dollars (24 000\$) avant les frais et taxes applicables pour remplacer le véhicule actuel.

Adoption unanime

G- VOIRIE ET INFRASTRUCTURE

2018-08-163 PAIEMENT CONCASSAGE PELLETTIER

Considérant la livraison de pierre et gravier par Concassage Pelletier

Considérant que le coût des produits et de leur transport se chiffre à sept mille quatre cent quarante-six dollars et cinquante-huit cents (7 446.58\$)

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Karine Beaudin** que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement de sept mille quatre cent quarante-six dollars et cinquante-huit cents (7 446.58\$) à Concassage Pelletier.

Adoption unanime

2018-08-164 PAIEMENT EUROVIA- QUEBEC INC.

Considérant que les travaux de pavage réalisés par Eurovia-Québec inc entre autres sur les rues Lakeshore et Beech

Considérant que les travaux se chiffrent à un montant de treize mille six cent quatre-vingt-six dollars et deux cents (13 686.02\$)

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Serge Beaudoin** que le conseil autorise le paiement à Eurovia-Québec pour un montant de treize mille six cent quatre-vingt-six dollars et deux cents (13 686.02\$) avant les taxes applicables.

Adoption unanime

2018-08-165 AJOUT D'UN LUMINAIRE INTERSECTION 5^E RUE ET RUE MARIE

Considérant la demande de citoyens pour l'installation d'un nouveau luminaire

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Serge Beaudoin** que le conseil mandate la direction générale de voir à installer un luminaire à l'intersection de la 5^e Rue et de la rue Marie

Adoption unanime

2018-08-166 REPARATION ODEUR D'UNE STATION DE POMPAGE

Considérant la nécessité de voir à éliminer les odeurs qui ont pour origine une station de pompage

Considérant que la Municipalité doit consulter une expertise compétente pour y assurer une réparation efficace

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Lyne Côté** que le conseil mandate la direction générale d'accorder un contrat à une firme d'ingénierie afin d'enrayer les odeurs désagréables et nocives qui se dégagent de l'une des stations de pompage.

H - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2018-08-167

ADOPTION DES COMPTES A PAYER AU 31 JUILLET 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ensemble des comptes à payer au 31 juillet 2018

Considérant que les comptes à payer au 31 juillet 2018 se chiffre à un montant de quatre vingt quatorze mille deux quatre vingt seize dollars et cinquante-quatre cents (94 296.54\$)

En conséquence il est proposé par **David Adams** et secondé par **Gerald Grenon** que le conseil mandate le service de trésorerie à effectué les paiements relatifs au compte a payer au 31 juillet 2018 tel que présenté au conseil municipal soit un montant totalisant quatre vingt quatorze mille deux quatre vingt seize dollars et cinquante-quatre cents (94 296.54\$)

Adoption unanime

I - SUIVI DES QUESTIONS

J - TOUR DE TABLE

K - PERIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

L - CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL

2018-08- 168

La séance du conseil est levée ; il est 21h4

Adoption unanime

Renée Rouleau, Mairesse
St-Georges de Clarenceville

Mme Francine Richard, greffière par intérim
St-Georges de Clarenceville

greffe / 2018-09-04